



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Daniel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Genes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferland-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, JM. FAIVRE.

Mandataires : JM. GIRERD, JC. ROY, J. PANIER, JS. LEUBA (à partir du 1.1.3), MN. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), JM. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, JM. BOUSSET.

Délibération n°2014/002402

Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation

Tramway - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2014 : 84 500 € HT• sur la période : 84 500 € HT
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé, par le biais d'un 1^{er} avenant de 84 500 €, de prendre en compte la nécessité d'études complémentaires et de corrections liées à des éléments d'aménagements connexes.

Par la présente proposition d'avenant n°1, le marché est porté à 2 992 274 € HT, soit une augmentation de 2,91 % par rapport à la valeur initiale.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation (n°10-08) au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, il est proposé de signer un avenant n°1, avec le titulaire du marché, EGIS RAIL. Ce marché a été attribué et notifié le 16 juillet 2010.

Le marché a été lancé le 1^{er} septembre 2010, par ordre de service, valant démarrage de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 (études de projet au titre des secteurs est et ouest) en simultané ; l'ordre de service n°3 a affermi de manière simultanée les tranches conditionnelles 2 et 3 (missions ACT, puis EXE et VISA des secteurs est et ouest) au 1^{er} mars 2011 pour la phase ACT.

Après affermissement simultané des tranches conditionnelles, avant la présente proposition d'avenant, le montant du marché, hors révision de prix, est de 2 907 774 € HT.

Aucun avenant n'a été signé à ce jour sur ce marché.

Le présent avenant n°1 a pour objet de réaliser des études de conception complémentaires en matière d'exploitation (validation des vitesses commerciales), de modification de plans sur le secteur des Marnières, de reprise du profil en long, d'adaptation sur le secteur des Vaîtes, d'étude supplémentaire sur le secteur Viotte, rue Nicolas Nicole et de révision du profil des stations.

Par la présente proposition d'avenant n°1, d'un montant de 84 500 € HT, le marché est porté à 2 992 274 € HT, soit une augmentation de 2,91 % par rapport à la valeur initiale.

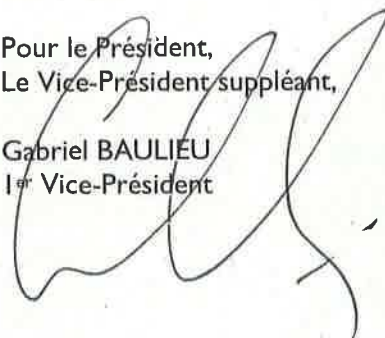
A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° I au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 3

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 18 FEV. 2014

**Avenant n° I au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation
1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon**

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : EGIS RAIL
25 rue Emile ZOLA
69625 VILLEURBANNE

Marché n° 10/08 : approuvé par délibération du 30 juin 2010 et notifié le 16 juillet 2010.

Objet du marché : Etudes de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation - 1^{ère} ligne de tramway.

Montant du marché initial : 2 907 774,00 € HT soit 3 477 697,70 € TTC

I. Objet de l'avenant n° I

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est modifié pour tenir compte d'études de conception complémentaires :

- réalisation d'une étude d'exploitation afin de valider les vitesses commerciales et le nombre de rames de tramway à acquérir : **11 900 € HT**
- les plans initiaux sur le secteur des Marnières nécessitaient de dévier les réseaux RTE pour un cout estimé de 500 000 € ; aussi il a été demandé au maître d'œuvre de modifier le projet pour éviter la déviation du réseau RTE : **6 600 € HT**
- suite aux difficultés foncières, il a été nécessaire de modifier certains aménagements et ainsi de reprendre le profil en long (Plans 630, 640) : **19 800 € HT**
- afin de prendre en compte les exigences du futur aménageur de la ZAC des Vaîtes, le tracé a du être modifié : **13 200 € HT**, à savoir :
 - modification du tracé de voies ferrées sur la partie montante,
 - reprise du projet d'aménagement pour basculer la piste cyclable côté nord (2 planches),
- afin de mettre en cohérence le foncier avec les souhaits d'aménagement à horizon de l'exploitation de la ligne de tramway et de l'aménagement de la ZAC des Vaîtes sur l'avenue Schweitzer, le MOI a proposé des solutions d'adaptation. La solution retenue est le passage des poteaux LAC en central qui a nécessité une reprise du tracé de voies ferrées : **6 600 € HT**,
- étude complémentaire nécessaire sur le secteur de la gare Viotte pour intégrer l'élargissement de périmètre, la géométrie de l'arrière gare et les interfaces avec le projet du PEM Viotte : **13 200 € HT**,
- modification de la voie ferrée, afin de ne pas impacter les propriétés riveraines rue Nicole **6 600 € HT**,
- études et production des plans Vf pour les extensions de stations à 32 ml : **6 600 € HT**,

II. Montant du marché

Le présent avenant porte sur une augmentation du marché 10-08 de 84 500 € HT, soit + 2,91 % de la valeur du marché initial :

Montant initial € HT	Avenant I	Total
2 907 774,00	84 500,00	2 992 274,00

Ainsi, après prise en compte de l'avenant I et au regard des compléments présentés ci-dessus, le montant du marché est porté à 2 992 274,00 € HT, soit une augmentation cumulée de 2,91 %,

II. Recours

L'acceptation du présent acte vaut renoncement par le titulaire à recours pour tous les faits antérieurs au présent avenant n°1.

III. Divers

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Fait en 2 exemplaires à Besançon le

Le titulaire,
EGIS RAIL

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET